

BULLETIN MUNICIPAL

MONTJAVOULT

ET SES

HAMEAUX



L'arbre de l'an 2000

NUMERO 48
JUILLET 2000

SOMMAIRE

- Allo Allo.....	2
- Le Conseil Municipal.....	3
- Les Associations de Montjavoult.....	4
- Les démarches administratives.....	5

Vie Municipale

- A propos de l'école.....	6
- En quoi consiste le budget municipal.....	8
- Réfection des baies de l'école.....	9
- Décharges sauvages.....	9
- Assainissement collectif.....	10
- Restructuration des perceptions rurales.....	10
- Destruction des hyménoptères.....	10
- Travaux entrepris dans nos maisons.....	11
- Travaux au presbytère.....	11
- Cours de catéchisme.....	11
- Recensement militaire.....	11
- Subventions aux associations.....	11
- Réglementation des chiens dangereux.....	12
- Devenez assistante maternelle.....	13
- Report du feu d'artifice.....	14
- Téléphones mobiles.....	14
- Elections municipales et européennes de mars 2001.....	15

Carnet du semestre

- Naissances.....	16
- Mariages.....	16
- Décès.....	17

Montjavoult au quotidien

- La tempête à Montjavoult.....	18
- Repas des cheveux blancs.....	20
- La fête de l'an 2000.....	20
- Atelier de généalogie.....	20
- La clé des champs.....	21
- Association des sept villages.....	22
- Le bonheur dans le pré.....	24
- Réglementation du terrain multisports.....	25
- Les Anciens Combattants.....	26
- Compte rendu de l'Assemblée Générale Age d'Or.....	27
- L'âge d'or.....	28
- Être bien à Montjavoult « la Foire à Tout ».....	28
- L'Australie.....	28

ALLO ! ALLO !

☎ GENDARMERIE (<i>Chaumont en Vexin</i>).....	03 44 49 00 40
☎ POMPIERS (<i>Chaumont en Vexin</i>).....	03 44 49 00 18
☎ HOPITAL DE <i>Chaumont en Vexin</i>	03 44 49 54 54
☎ HOPITAL DE <i>Gisors</i>	02 32 27 76 76
☎ SECURITE SOCIALE (<i>Beauvais</i>).....	03 44 10 10 10
☎ CONSEIL GENERAL (<i>Beauvais</i>).....	03 44 06 60 60
☎ PREFECTURE DE L'OISE (<i>Beauvais</i>).....	03 44 06 12 34
☎ E.D.F. Dépannage (<i>Beauvais</i>).....	03 44 48 59 70
☎ VEXIN THELLE EMPLOI (le matin).....	03 44 49 99 61
☎ EAU S.A.G.A. (<i>Beauvais</i>)	03 44 06 30 32
☎ CENTRE ANTI POISON	01 42 05 63 29
☎ S.N.C.F. (<i>Chaumont en Vexin</i>)	03 44 49 00 32
☎ S.N.C.F. (<i>Gisors</i>)	02 32 55 01 30 02 32 55 22 95
☎ S.N.C.F. (<i>Chars</i>)	01 30 39 72 15

COMPOSITION DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire	:	Elisabeth GOURDAIN
Premier adjoint	:	Georges GRISVARD
Deuxième adjoint	:	Danièle HAPIAK
Les conseillers	:	Jean-Pierre FAGOT Jean PELLÉ Bernard GAUTHIEZ Marie-Claude DELACOU Gérard MATHON Bernard DANILLON Robert CHAPUIS
Secrétaire de Mairie	:	Béatrice HOUPEAU

Heures d'ouverture de la mairie

Le lundi	De 17 h 30 à 19 h
Le jeudi	

MAIRIE DE MONTJAVOULT
TEL et FAX : 03 44 49 92 59

LES ASSOCIATIONS A MONTJAVOULT

- ◆ Association des Trois Semaines.

- ◆ Association des Anciens Combattants de Montjavoult.

- ◆ Association Le Bonheur Dans le Pré.

- ◆ Association des Sept Villages du Vexin.
Boury en Vexin, Hadencourt le Haut Clocher, Montagny,
Montjavoult, Parnes, Serans et Vaudancourt.

- ◆ Association de l'Âge d'Or.

- ◆ Association Être Bien à Montjavoult.

- ◆ Les Amis de la Molière.

- ◆ A.D.A.C.C.
(Association pour le Développement des Activités du Canton
de Chaumont en Vexin)
 : 03 44 49 11 00
 : 03 44 49 99 96

- ◆ GITOISE (chambres d'hôtes)
19, rue Pierre Jacoby – B.P. 822
60008 BEAUVAIS Cedex
 : 03 44 498 16 87

DEMARCHES ADMINISTRATIVES

<i>PIECE DEMANDEE</i>	<i>OU S'ADRESSER</i>	<i>PIECES A FOURNIR POUR L'OBTENIR</i>
<i>CARTE NATIONALE D'IDENTITE (valable 10 ans)</i>	MAIRIE DU DOMICILE	- 2 Photos sur fond clair - Ancienne carte et extrait d'acte de naissance - 2 Justificatifs différents du domicile (quittances de loyer, factures EDF ou téléphone) - Livret de famille
<i>PASSEPORT (valable 5 ans)</i>	MAIRIE DU DOMICILE	- Livret de famille, carte d'identité ou ancien passeport - Timbre fiscal à 400 F - 2 photos d'identité récentes - 2 justificatifs du domicile
<i>FICHES D'ETAT CIVIL (individuelle ou familiale)</i>	TOUTES MAIRIES	- Livret de famille ou carte d'identité en cours ou extrait de naissance
<i>EXTRAIT DE NAISSANCE</i>	MAIRIE DE NAISSANCE	- Donner nom, prénoms et date de naissance - Joindre enveloppe timbrée à vos noms et adresse
<i>EXTRAIT DE MARIAGE</i>	MAIRIE DU LIEU DE MARIAGE	- Donner nom, prénoms et date de mariage - Joindre enveloppe timbrée à vos noms et adresse
<i>EXTRAIT DE DECES</i>	MAIRIE DU DECES	- Date du décès - Nom et prénoms - Joindre enveloppe timbrée à vos noms et adresse
<i>CERTIFICAT DE CONCUBINAGE</i>	MAIRIE DU DOMICILE	- Justificatif de l'organisme demandeur - Carte d'identité de chacun - Justificatif du domicile - Présence de 2 témoins
<i>CARTE D'ELECTEUR</i>	MAIRIE DU DOMICILE	- Inscription avant le 31 décembre - Avoir au moins 18 ans - Pièce d'identité - Justificatif de domicile
<i>CARTE D'INVALIDITE</i>	BUREAU D'AIDE SOCIALE	- Certificat médical réglementaire - 2 photos d'identité récentes - Pièce d'identité – carte d'immatriculation à la sécurité sociale
<i>CERTIFICAT DE NATIONALITE</i>	TOUTES MAIRIES OU TRIBUNAL D'INSTANCE DU DOMICILE	- Carte d'identité
<i>EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE</i>	CASIER NATIONAL, 107 rue de LANDREAU 44079 CEDEX 01	- Fiche d'état civil ou photocopie d'une pièce d'identité - Joindre une enveloppe timbrée
<i>COPIE CONFORME</i>	TOUTES MAIRIES	- Original et copie - (essentiellement les diplômes)
<i>LEGALISATION DE SIGNATURE</i>	MAIRIE DU DOMICILE OU DE LA RESIDENCE	- Apposer la signature en mairie
<i>AUTORISATION DE SORTIE DE TERRITOIRE</i>	MAIRIE DU DOMICILE	- Carte d'identité du parent demandeur - Livret de famille - Carte d'identité du demandeur
<i>CARTE GRISE</i>	SOUS-PREFECTURE DU DEPARTEMENT	

VIE MUNICIPALE

A PROPOS DE L'ECOLE ET DE SON ENVIRONNEMENT

COMMENT ÇA FONCTIONNE ? COMBIEN ÇA COÛTE ?

L'école de Montjavoult est associée en RPI (regroupement pédagogique intercommunal) avec l'école de Boury en Vexin. Ce RPI est opérationnel depuis la rentrée de septembre 1997 et ne concerne que le fonctionnement, les investissements étant assumés directement par chaque commune, lieux des travaux ou des achats de matériel importé. Le budget du RPI est alimenté chaque année par des subventions conséquentes des communes au prorata du nombre d'enfants de ces 2 communes fréquentant la structure soit 47 pour Montjavoult et 13 pour Boury ; pour l'année 2000 :

- Montjavoult verse : 211 500 F
- Boury verse : 58 500 F

[Exceptionnellement un enfant de Vaudancourt est inscrit, cette commune verse 4 500 F]

- Les frais de fonctionnement

Des aides du conseil général de l'Oise aident à financer, le salaire de l'ASEM (Assistante Spéciale Ecole Maternelle) et le transport des enfants à la piscine. Le fonctionnement global du regroupement est subventionné par la CAF (Caisse d'Allocations Familiales) sur les résultats du compte administratif de l'année précédente.

Malgré tout, le budget du RPI est très serré, et il faut jongler avec les dépenses et les recettes à longueur d'année pour ne pas être déficitaire, le fond de roulement n'étant pas assez important et les réserves pratiquement inexistantes. Ce qui impose aux parents de respecter une très grande rigueur pour les échéances du règlement de la cantine de leurs enfants.

Toutefois un nouveau règlement est à l'étude pour la rentrée prochaine, peut-être sous forme de forfait mensuel ce qui rendrait la gestion plus facile.

Notre RPI est tout récent ce qui explique les hésitations.

En ce qui concerne :

- le comité de direction : Madame Gourdain, Maire de Montjavoult, a été élue par ses pairs, Présidente du regroupement (le Comité Syndical réunit 6 personnes : 3 pour Montjavoult et 3 pour Bourry) le secrétariat est assurée par la secrétaire de mairie à raison de 5 h par semaine.
- les salariés : 1 ASEM, 1 agent d'entretien, 2 agents d'animation et la secrétaire assument le fonctionnement de la structure.

Un repas revient à environ 50 F au RPI (il faut compter le prix du repas fait et livré, le salaire des 2 employées, et les charges : entretien, fournitures et autres...) ce repas est facturé 21,20 F par enfant aux parents avec tarif dégressif à partir du 2^{ème}.

- ***Le ramassage scolaire***

Le ramassage scolaire est à la charge du conseil général dans notre département, donc gratuit (mais inclus et réparti dans nos impôts locaux)

- ***La piscine***

Les enfants de l'école de Montjavoult ont la chance d'aller à la piscine tous les lundis. Les frais importants de cette activité sportive sont à la charge du RPI soit une somme de 25 000 F environ par an.

- ***Les investissements à la charge de la commune de Montjavoult.***

La nouvelle cantine, la salle périscolaire et le terrain multisports réalisés en 1997-1998 représentent des investissements d'environ 2 000 000 F.

Je tenais simplement à rappeler par ce petit édito, l'investissement moral et financier accompli par le conseil municipal vis à vis de l'environnement scolaire, les élus étant tous, conscients qu'un village ne saurait vivre sans le bien être de ses enfants.

Le Maire

Elisabeth GOURDAIN

EN QUOI CONSISTE LE BUDGET MUNICIPAL ?

Le budget d'une commune comprend, comme pour une famille ou une entreprise, des recettes et des dépenses. Pour une commune, on peut dire que les charges budgétaires, autrement dit les dépenses, se traduisent pour les habitants et les entreprises par des services publics rendus au quotidien. Chacun peut bénéficier, parfois sans s'en rendre compte, tout au long de l'année et dans tous les domaines, des nombreuses prestations mises en œuvre par les services municipaux.

De quelles ressources financières bénéficie t-elle pour couvrir ses dépenses ?

- De l'impôt sur les entreprises (taxe professionnelle)
- De l'impôt sur les ménages (taxe d'habitation – foncier bâti – foncier non bâti)
- La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
- Autres subventions publiques de l'Etat
- Du Conseil Général ou du Conseil Régional
- D'emprunts qui permettent de financer sur le long terme les investissements les plus importants

Quoi qu'il en soit, l'objectif est de parvenir à assurer l'équilibre budgétaire, **tout en maintenant une imposition modérée.**

Pour cette année, sur proposition de Madame le Maire, et après vote, le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, ***de garder les mêmes taux que l'année précédente*** soit, pour chaque taxe :

- | | |
|-----------------------|---------|
| ▪ d'habitation : | 4,87 % |
| ▪ foncière (bâti) : | 11,12 % |
| ▪ foncière (non bâti) | 21,26 % |
| ▪ professionnelle : | 8,90 % |

REFECTION DES BAIES DE L'ECOLE

Les travaux de réfection des baies vitrées en double vitrage « sécurit » et « PVC » ont été entrepris lors des vacances de février 2000. Les nouveaux stores ont été posés juste après. L'investissement s'élève à environ 200 000 F.

La subvention du Conseil Général s'élève à 61 000 F.

Le conseil municipal souhaite que les utilisateurs, s'avérant être principalement les enfants de l'école, aient conscience de l'effort consenti par la commune, en matière d'investissement scolaire :

- cantine
- salle périscolaire
- baies vitrées de l'école
- terrain multisports
- réfection des peintures de l'école
- et une partie du mobilier qui va avec ces nouvelles installations

dans le but de respecter et d'entretenir, autant faire se peut, ces énormes investissements, réalisés en moins de cinq années.

LES DECHARGES SAUVAGES

- **De pneus** : un semi-remorque de pneus a été déchargé à Hérouval. Le prix réclamé par les entreprises spécialisées dans le retraitement des pneus est de 8 F par pneu. Bien sûr, Madame le Maire a déposé une plainte en gendarmerie contre X.

Tout en sachant que :

- le bureau du district a voté contre toute aide au budget de la municipalité et qu'il interdit de brûler ces pneus, car les émanations nocives polluent l'atmosphère.
- que les faire prendre en charge par une entreprise de récupération coûterait très cher à la commune (8 F par pneus !)

A cette occasion, un concours est organisé par la municipalité pour trouver la meilleure solution pour se débarrasser à moindre frais de 3 remorques de 10 tonnes de pneus (soit 24 m³) déposées très discrètement durant la nuit du 27 au 28 avril à Hérouval.

Vous pouvez déposer vos suggestions et vos propositions dans la boîte aux lettres de la mairie. Le meilleur projet sera retenu par le conseil municipal, la récompense : le CD sur Montjavoult.

- **De végétaux** : il est rappelé aux habitants de Montjavoult et de ses Hameaux qu'il existe une décharge communale, ouverte le samedi de 10h à 12h sur la route de Beaugrenier au Bourg, réservée exclusivement aux végétaux.
- **De poubelles** : les éboueurs passent tous les mardis matin. Il est conseillé de mettre sur les trottoirs, des poubelles (fermées) en plastique dur, et non des sacs qui sont systématiquement éventrés par les chiens et autres animaux errants.

ASSAINISSEMENT

Suite à la nouvelle loi sur l'eau, il est impératif de mettre en conformité les assainissements individuels des habitations.

Les personnes de la commune ayant leur assainissement défectueux ont été circularisées, dans le but de leur demander instamment de ne plus rejeter leurs eaux usées sur le domaine communal et de nuire ainsi à la salubrité publique. Pour ce faire, chaque cas est particulier, et une solution doit être trouvée afin de satisfaire au moindre coût les intérêts de chacun.

Pour quelques rares familles, l'assainissement individuel est quasi impossible à réaliser dans la mesure où ces personnes n'ont aucun terrain sur lequel installer leur assainissement (rue Soins).

La seule solution à retenir est un assainissement semi-collectif, mais très onéreux pour la commune.

En effet l'étude du schéma directeur d'assainissement qui avait été mené par le Cabinet «Organisation et Environnement» en 1994, fait ressortir la possibilité pour la commune de faire passer des canalisations sur le domaine public, jusqu'à un bac de traitement des eaux. Bien sûr, les habitants privés d'assainissement conforme, auraient obligation de s'y rattacher, à leurs frais. Tous les travaux effectués sur les rues seraient à la charge de la communauté, moyennant malgré tout, un subventionnement.

Ce projet est à l'étude, car dès 2005, des choix et des orientations seront obligatoirement pris.

RESTRUCTURATION DES PERCEPTIONS RURALES

A la demande de la perceptrice, le conseil municipal prend une délibération pour garder notre perception. Dès l'an 2003, toutes les perceptions de 3 salariés et moins seront peut-être supprimées ; ce qui est le cas de notre recette. Cela représente un énorme préjudice pour toutes les collectivités locales, ce qui est le cas de beaucoup de communes.

Si ce projet se réalise, tous les comptes seront gérés ailleurs, peut-être même par Méru ou Beauvais.

DESTRUCTION DES HYMENOPTERES

En raison des nombreux abus constatés par les pompiers, en ce qui concerne la destruction des nids de guêpes, frelons et abeilles, nous vous rappelons qu'à partir de cette année, ce service n'est plus géré par le District et les interventions seront à la charge des administrés (soit environ 250 F qui seront perçus directement lors des opérations).

TRAVAUX ENTREPRIS DANS NOS MAISONS

Pour tous travaux, (d'agrandissement, aménagement de combles, ouverture de velux, création de garage, de clôture, peinture de façade, assainissement etc...) prière de passer en mairie, pour avis, demande de permis de construire ou demande de travaux.

TRAVAUX AU PRESBYTERE

Après présentation et étude du dossier de réhabilitation du presbytère, le conseil municipal décide de louer celui-ci pour une somme mensuelle modique, moyennant quoi le preneur (qui est un artisan du bâtiment), s'engage à effectuer d'importants travaux de restauration intérieure, dans un premier temps, et ensuite des travaux extérieurs.

Cette solution paraît acceptable pour chacun, et évitera de laisser le presbytère inoccupé, avec cependant de lourdes charges à assumer (chauffage et dégradation).

Il faut rappeler que ce bâtiment ne pouvait être loué en l'état où il se trouve, la conformité au niveau confort n'étant pas respectée.

LES COURS DE CATHECHISME

Les cours de catéchisme qui étaient dispensés dans une pièce du presbytère sont transférés dans « la maison des associations », au-dessus de la mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE

Les jeunes de 16 ans, filles et garçons, doivent obligatoirement venir en mairie se faire recenser en remplissant un imprimé réservé à cet effet. A l'issue de l'inscription, ils recevront un avis qu'ils remettront pour tout examen et permis de conduire. Nous rappelons que les jeunes ne seront pas sollicités systématiquement par la mairie. A chacun de faire sa démarche.

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Pour obtenir des subventions, il sera demandé dès l'année 2001, aux diverses associations, un compte de résultat de l'année précédente, un budget prévisionnel pour leurs activités et projets, et une lettre motivée de demande de subvention. **Ce courrier devra arriver en mairie avant la fin janvier 2001.**

REGLEMENTATION DES CHIENS FEROCES OU DANGEREUX

Ils sont devenus acteurs de faits divers dramatiques, aussi sont-ils soumis aujourd'hui à une stricte réglementation.

Les pit-bulls et autres boer-bulls doivent être impérativement stérilisés depuis le 6 janvier 2000. C'est l'entrée en application de la loi n° 99-5 du 6 janvier 1999, relative aux chiens dangereux qui sont répartis en deux catégories telles que définies à l'article 211.1 du code rural et dont les caractéristiques morphologiques sont assimilables sans y être inscrits à un livre de généalogie reconnu par le ministre de l'agriculture et de la pêche, pour :

- première catégorie chiens d'attaque de race *staffordshire terrier*, *american staffordshire terrier* communément appelés «*pit-bulls*», *Mastiff* et *Tosa* communément appelés «*boer-bulls*»
- deuxième catégorie chiens de défense et de garde de la de race *Rottweiler*.

Depuis le 7 juillet 1999 la détention de ces chiens est subordonnée au dépôt d'une déclaration à la mairie accompagnée obligatoirement des documents suivants :

- Identification du chien (comportant le N° de tatouage)
- Certificat de vaccination antirabique en cours de validité
- Certificat vétérinaire de stérilisation pour les chiens d'attaque
- Attestation d'assurance garantissant la responsabilité civile du propriétaire

A tout moment, ces documents doivent pouvoir être présentés aux forces de l'ordre sous peine d'une amende de 3 000 F.

Ces chiens ne peuvent être détenus par les mineurs, les majeurs sous tutelle, les personnes condamnées avec inscription au bulletin n° 2 du casier judiciaire et toute personne ayant fait l'objet d'une interdiction de garde par le juge.

Par ailleurs, **la vente et l'importation de ces chiens sont interdites.**

Ces animaux sont prohibés dans les transports en commun et les lieux publics. Sur voie publique, ils doivent être muselés et tenus en laisse par une personne majeure.

Les propriétaires d'un animal contrevenant à ces dispositions sont passibles d'une peine maximale de 6 mois de prison et de 100 000 F d'amende.

Les détenteurs mineurs, majeurs sous tutelle risquent jusqu'à 25 000 F d'amende.

Enfin d'avoir «oublié» de déclarer son chien expose le propriétaire à 5 000 F d'amende.

VOUS SOUHAITEZ GARDER DES ENFANTS, DEVENEZ ASSISTANTE MATERNELLE AGRÉÉE

Sur le canton de Chaumont-en-Vexin, les assistantes maternelles agréées représentent **l'unique mode de garde** à la journée pour les enfants de 0 à 3 ans.

Actuellement, les familles ont beaucoup de difficultés à trouver une assistante maternelle agréée, faute de places disponibles.

De plus, si elles trouvent une assistante maternelle dans une autre commune, l'enfant sera très souvent scolarisée à l'extérieur ce qui a deux incidences :

- « vider les écoles »
- générer des coûts supplémentaires puisque la commune de résidence est dans l'obligation de rembourser les frais de scolarité (environ 2 500 F), s'il n'existe pas d'accueil périscolaire (cantine, etc).

Intérêts pour les assistantes maternelles :

- ⇒ un statut professionnel, une formation
- ⇒ des droits sociaux : assurance maladie, retraite, chômage ...
- ⇒ un salaire minimum
- ⇒ des avantages fiscaux = non-imposition
- ⇒ un soutien de la Protection Maternelle et Infantile.

Intérêts pour les parents

- ⇒ un accueil familial au domicile de l'assistante maternelle
- ⇒ avantage fiscaux
- ⇒ aide de la CAF (= 830 F/mois pour un enfant de moins de 3 ans, quels que soient les revenus)
- ⇒ garanties des conditions d'accueil
- ⇒ soutien de la Protection Maternelle et Infantile.

Afin que les nombreuses demandes d'accueil soient satisfaites dans les mois qui viennent, **un appel est lancé pour que les personnes volontaires fassent les démarches nécessaires pour devenir assistante maternelle agréée.**

N.B : pour tous renseignements, n'hésitez pas à contacter la Mairie ou directement :

Le relais Assistantes Maternelles
Communauté de Communes du Vexin-Thelle.
23, rue de la République
60240 CHAUMONT-EN-VEXIN
Tél. : 03 44 49 63 60

REPORT DU FEU D'ARTIFICE

Cette année le traditionnel feu d'artifice du 13 juillet, sera reporté au début du mois de septembre et le 14 juillet n'aura pas d'animations.

En effet, en juillet et août, nous avons remarqué que de nombreux administrés sont partis en vacances, et que d'autre part, beaucoup de communes organisent elles aussi, leurs festivités.

Les habitants seront informés ultérieurement de la date précise de cette manifestation.

TELEPHONES MOBILES

Attention depuis quelques temps, des escrocs ont trouvé un système pour utiliser frauduleusement votre téléphone mobile. Ils appellent votre GSM et se présentent comme le «provider» (Bouygues, Itinériss, SFR) auquel vous êtes abonnés. Un correspondant laisse un message afin qu'on le rappelle au **01 41 45 54 14**. Il demande ensuite de composer un code (le 09#) en expliquant qu'il s'agit de vérifier le bon fonctionnement du téléphone. Ne composez surtout pas ce code et raccrochez immédiatement. Sinon, votre carte SIM pourra être identifiée et vos factures augmenteront sans commune mesure.

(Information communiquée par l'Office Central de Répression du Banditisme)

*Mairie de Montjavoult
15, rue de la mairie
60240 MONTJAVOULT
Tél. 03 44 49 92 59*

AVIS

*Nous informons les familles que Monsieur BEGAT,
boucher charcutier
à Trie-Château, passera avec son stand ambulant
Les mercredis et les samedis
entre 12 H 30 et 12 H 45*

Si vous êtes intéressés, faites vous connaître en mairie

ELECTIONS MUNICIPALES DE MARS 2001



Pour les Municipales de mars 2001 et les Européennes de 2003, les ressortissants résidant en France des 14 autres pays membres de l'Union Européenne, pourront voter dans la commune de leur domicile.

A quelles conditions ?

Avoir un domicile réel en France de façon continue.
Avoir le droit de vote dans leur pays d'origine.

Quelles formalités?

Inscription à la Mairie sur les listes électorales complémentaires distinctes (une pour les Municipales, une pour les Européennes) avant le 31 décembre 2000.

- Fourniture des documents qui sont exigés des ressortissants français pour leur inscription sur les listes électorales (identité, justificatif de domicile, etc.)
- Déclaration écrite précisant : la nationalité et l'adresse en France, le lieu d'inscription dans le pays d'origine, la possession d'un droit de vote dans le pays d'origine, l'engagement de ne voter qu'en France.

La Carte Électorale d'un modèle particulier sera envoyée ensuite et ne sera valable que pour ces deux élections (Municipales et Européennes)

Rappelons les pays concernés : Allemagne, Autriche, Belgique, Danemark, Espagne, Finlande, France, Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Pays-Bas, Portugal, Royaume-Uni, Suède.



CARNET DU SEMESTRE

NAISSANCES :

Nos sincères félicitations aux heureux parents des nouvelles petites jumelles à qui nous souhaitons beaucoup de bonheur et de prospérité au sein de notre communauté villageoise.

Margot, née le 9 juin 2000 à Pontoise

Maëlle, née le 9 juin 2000 à Pontoise

leur maman Isabelle CAPITAINE et leur papa Christian SALAUN

habitent, 15 rue soins, 60240 MONTJAVOULT



MARIAGE :

Nos sincères vœux de bonheur au nouveau couple qui s'est uni par les liens du mariage :

Mademoiselle Christel GILLES

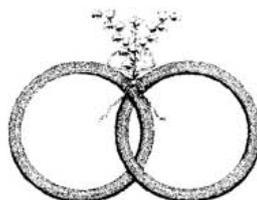
Avec

Monsieur Jean-Pierre FAGOT

(conseiller municipal de Montjavoult)

LATTAINVILLE

Le 3 juin 2000



DECES :

Nous adressons nos sincères condoléances aux familles et à leurs amis. Nous les assurons de notre plus vive sympathie.

Jaroslav François VASICEK
né à Montjavoult le 5 novembre 1929
est décédé le 5 décembre 1999 à Ergnies

Jacques Dominique GILLES
Né à Montjavoult le 12 février 1928
est décédé le 23 janvier 2000 à Mantes la Jolie

Marguerite NIEL (épouse LASNE)
Habitante de Beaugrenier
Née le 25 mai 1918
est décédée le 19 avril 2000 à Magny en Vexin

Thérèse GILLOUARD
Née à Montjavoult le 16 février 1926
est décédée le 3 mai 2000 à Vannes (Morbihan)

Lucien VANDERCHRUCHE
Né à Montjavoult le 13 décembre 1919
est décédé le 9 mai 2000 à Valenciennes (Nord)

MONTJAVOULT AU QUOTIDIEN

MONTJAVOULT TOUCHÉ PAR LA TEMPÊTE DÉVASTATRICE

De mémoire de normand on n'avait jamais vu ça, même en octobre 1987. Les spécialistes de la météo ne peuvent citer, sur ces trois derniers siècles, de catastrophe naturelle d'une telle ampleur, considérablement aggravée par la pluie. Résultat : un pays dévasté, en panne, défiguré... bref, «du vent et des larmes ».

Certains parlent de tempête, d'autres évoquent une mini-tornade.

Dimanche matin 26 décembre 1999, les montjoviens ont ouvert les yeux aux aurores, réveillés par les rafales de vent qui atteignaient par endroit 165 km/h. Les habitants découvrent rapidement les dégâts causés par la tempête.

Triste spectacle au lendemain de Noël :

- toitures des habitations abîmées par l'envol des tuiles ou la chute de cheminées
- couvertures des bâtiments agricoles arrachées ou effondrées
- arbres déracinés, couchés en travers des routes, tombés sur des habitations ou menaçant celles-ci
- gouttières et antennes de télévision pliées
- poteaux électriques et téléphoniques scalpés
- panneaux de signalisation aplatis à terre.

Tout cela a cédé sous la force rageuse du vent...

Nous pouvons dire que notre petite commune n'a pas été épargnée par ces conditions climatiques extrêmes, d'une rare violence, qui sévirent pendant ce week-end de Noël.

Dégâts sur le patrimoine communal :

- vrillage de toute une partie du toit de l'église avec perte de tuiles
- cheminée de l'ancienne poste désolidarisée du toit
- perte de nombreuses tuiles sur l'ancienne cantine et le presbytère
- arrachement d'un vantail de fenêtre de la salle multifonctions et tuiles envolées

Heureusement, aucun blessé n'est à déplorer dans notre village et ses hameaux.

Pendant plusieurs jours la commune a été privée de téléphone, d'électricité, et par-là même du confort habituel. Certains ont réappris à se parler, à se rendre service, exemple : des groupes électrogènes ont circulé, par période de deux heures, dans le village et de ce fait le contenu des congélateurs a donc été préservé.

Vu l'ampleur des réparations à effectuer, EDF n'a pu donner aucune information sur la durée de la coupure de courant. En effet, un peu partout, des kilomètres de câbles, entraînés par la chute des arbres ou des poteaux, gisaient à terre. Le mercredi soir le courant a été rétabli dans quelques hameaux et toute la commune a été raccordée le vendredi. Nous pouvons féliciter les agents de l'EDF pour l'immensité de leur travail.

Débordés par les événements et pour faire face à cette situation, les élus (maire en tête) ont chaussé leurs bottes pour juger de l'urgence des travaux à faire dans un contexte qui s'est avéré difficile, plus difficile que l'on puisse imaginer.

Tout cela n'a pas manqué de mobiliser certains habitants de la commune, qui se sont proposés d'aider. La mission consistait pour l'essentiel à rétablir les voies de circulation, à dégager les arbres ayant chuté sur les résidences, à bâcher les toitures endommagées. Un travail de longue haleine pour ces bonnes volontés qui ont pu constater l'étendue des dégâts.

Heureusement le mot «solidarité» que l'on entend régulièrement n'est pas vain.

Merci à ces bénévoles pour leur collaboration spontanée.

Au lendemain de cette mini-tornade, l'heure est aux réparations et aux déclarations de sinistre. Mais au-delà du constat on peut s'interroger sur les causes et essayer d'en tirer les leçons. On ne peut être sûr, à ce jour, qu'il s'agisse déjà d'une conséquence de modifications climatiques, du réchauffement global de la planète dû à l'excès de gaz carbonique engendré par les activités humaines.

Nous vivons sur un continent au climat tempéré, qui offre un sentiment de (fausse) sécurité. De temps en temps le destin frappe : vent, raz de marée, tremblement de terre, éruption volcanique. La tempête révèle nos imprudences et nos impudences à modifier et à fabriquer des paysages sans tenir compte de la nature. En fait, il n'existe aucun endroit sur terre où l'homme est à l'abri des déchaînements de la nature. Il a suffi d'une tempête pour le lui rappeler.

Météo France a fait des prévisions très inférieures à la réalité constatée. Pourquoi ? Parce que, lorsqu'ils voient arriver sur leurs écrans des chiffres décidément trop gros, invraisemblables pour tout dire, des volumes de précipitations ou des vitesses de vent jamais enregistrées dans notre doux pays, les spécialistes se méfient de leurs ordinateurs, et supposent que ceux-ci galèjent. Il va donc falloir s'habituer à les prendre au sérieux, même quand ils annoncent des énormités.

Nous ne sommes que des hommes «*et malgré toutes nos technologies avancées, nous demeurons fragiles*» devant Dame Nature.

REPAS DES CHEVEUX BLANCS

En cette fin d'année 1999, pour le traditionnel déjeuner de Noël, la Municipalité a inauguré un nouveau programme. Les personnes de Montjavoult, âgées de 70 ans et plus, étaient invitées chez monsieur Potel, au Cappeville à Gisors, restaurant bien connu des gourmets, où l'ambiance était vive et enjouée. Comme toujours, tous les invités se donnèrent rendez-vous pour l'année suivante, ce que nous leur souhaitons de tout cœur.

VIF SUCCES DE LA FETE DE L'AN 2000

L'an 2000 a été fêté comme il se doit, même si nous avons été touchés par les conséquences de la tempête qui a frappé de nombreux foyers.

Le 8 janvier 2000 à 17 h 30, sous la lumière d'un puissant projecteur qui illuminait toute la scène, et malgré le mauvais temps, une assemblée nombreuse assistait, rue Soins, devant la mare, à la plantation de l'arbre du prochain millénaire : un magnifique saule tortueux.

Ensuite la réunion se poursuivit par la sympathique réception organisée par la mairie.

Pour abriter l'imposant buffet, un barnum avait été installé devant la salle multifonctions, ce qui donnait déjà un air de fête à cette soirée prometteuse de joie et de gaieté, et dont les présages ont largement dépassé les espoirs. Dans cette salle, les tables joliment dressées attendaient d'accueillir l'assistance venue participer à cette réjouissance.

Les invités ravis et agréablement surpris de cette soirée demandèrent à renouveler cette expérience, *même s'il le fallait : en participant aux frais*. Tout en se divertissant dans une ambiance propice ils purent ainsi converser tranquillement avec des personnes qu'ils ne côtoyaient que rarement : c'est la meilleure façon de mieux se connaître. Les échos sonores de cette fête se perdirent tard dans la nuit, ils resteront longtemps présents dans la mémoire des convives *peut-être jusqu'à l'an 2001 (qui entamera le troisième millénaire) ?*

ATELIER DE GENEALOGIE

Un atelier de généalogie se tient à Montjavoult depuis 4 mois. Suspendu pendant les vacances d'été il reprendra en septembre.

Si vous êtes intéressés ou désirez des renseignements veuillez contacter :

Madame JUDE : ☎ 03 44 49 65 25

LA CLE DES CHAMPS

LES ADIEUX DE MONSIEUR ET MADAME PATTUS

LE SAMEDI 11 MARS 2000

La direction de L'ŒUVRE DES TROIS SEMAINES, en présence : de Monsieur Renaud, Conseiller Général, de Madame le Maire, de quelques conseillers municipaux ainsi que des responsables de l'Association, a organisé une cérémonie pour le départ à la retraite de Monsieur et Madame Pattus, dont le dévouement à la Clé des Champs est bien connu.

Ce jour-là une effervescence inhabituelle régnait à la Clé des Champs. « Oh je ne te reconnaissais pas ! Qu'es-tu devenu ? es-tu marié ? as-tu des enfants ? combien ? où résides-tu ? » Autant de questions que de réponses, ponctuées d'exclamations, fusaient un peu partout. Toutes ces émouvantes retrouvailles avaient à la fois, une complicité chaleureuse et nostalgique. Une indicible émotion gagnait toutes les personnes présentes, car de voir se concrétiser ce en quoi, monsieur et madame Pattus ont foi, était un grand bonheur. Et que dire de ces enfants ! Les anciens, ici présents aujourd'hui, en sont les témoins. Ces jeunes pour qui ils ont mené *le combat de la vie*, afin qu'ils retrouvent et reprennent place dans la société. C'est cette réussite qui est un témoignage vivant, qui doit engager Monsieur Cornette à continuer sur cette route, dans cette maison maintenant rénovée qui représente un bel outil de travail.

Il est toujours difficile de partir, mais il faut savoir tourner la page tout en sachant qu'une équipe a pris la relève.

Bref résumé des états de service de monsieur et madame Pattus à Montjavoult.

Le 3 août 1972, ils prenaient la direction de la Clé des Champs : les voici donc responsable à 29 et 30 ans de 45 enfants, aidés par 2 monitrices, 1 éducateur et 2 personnes de service. C'est une bien lourde tâche, et dans le village la rumeur courrait déjà : « oh ! ces petits jeunes ne tiendront pas le coup » et malgré vents et marées, cela a *tenu* 27 ans et demi. A cette époque le logement de fonction n'était pas prêt, il n'y avait aucun stock alimentaire, pas de véhicule, etc... enfin tout était à faire. Ce fut une époque héroïque !

Il faut rendre hommage à Monsieur Pattus qui a réussi « à partir de peu », avec toute sa pugnacité, son courage et ses compétences à monter une équipe et à structurer cette maison :

- Arrivée de la première psychologue qui a contribué à la mise en place d'actions favorisant l'évolution de la Clé.
- L'aide de la DDASS et puis de la DIDD qui ont cru en cette action
- Les coordinatrices
- Les maîtresses de maison qui ont rendu plus agréable la vie communautaire

Bien sûr il faut citer le rôle de son épouse, madame Pattus, toujours présente à ses côtés, qui s'est investie totalement en se montrant active à tous niveaux.

Nous leur souhaitons une sereine retraite active, et formons des vœux de réussite pour leurs futurs projets.

ASSOCIATION DES SEPT VILLAGES DU VEXIN :
A.S.V.V

Le passage de l'an 2000 a été fêté par des millions de personnes dans la liesse et avec l'espoir de voir naître un monde plus serein et humain où chaque être puisse vivre en harmonie avec ses aspirations et ses souhaits les plus légitimes.

Un espoir immense se bâtit, chaque jour davantage, avec l'avènement d'une **EUROPE des NATIONS**. Si chaque pays gardera son histoire et son individualité, il devra aussi collaborer à de vastes projets économiques, sociaux ou financiers avec les autres nations **Européennes**. Cette vaste oeuvre de construction du **21^{ème} siècle** suppose un rassemblement des peuples et une meilleure connaissance de ses voisins.

Les sept villages du **VEXIN** : **BOURY, HANDANCOUT le HAUT CLOCHER, MONTAGNY, MONTJAVOULT, PARNES, SERANS et VAUDANCOURT** ont voulu, pour une modeste part : *une petite pierre dans un gigantesque édifice*, contribuer à cet élan de fraternité, ingrédient vital à une **EUROPE** unie et paisible.

L'ANGLETERRE a été choisie comme **pays de jumelage**, à cause de la *langue Anglaise*. Qu'on le veuille ou non : elle reste la langue internationale dans les échanges mondiaux tant sur les plans : scientifique, économique, culturel ou sportif. Ainsi une **ville Anglaise** jumelée avec nos villages du **VEXIN**, pouvait constituer un atout linguistique pour tous nos jeunes.

La petite ville de **NORTH CURRY** (1500 habitants), située dans le **SOMERSET**, a été retenue par le **Conseil des Communes et Régions d'Europe** comme ville jumelée avec nos sept villages précédemment cités : l' **Association des Sept Villages du Vexin (A.S.V.V)** est alors née. Le **SOMERSET** est une jolie région d'élevage : elle ressemble à notre chère **NORMANDIE** d'antan quand les pâturages prévalaient sur les cultures.

Le jumelage existe depuis plus de huit ans et les relations entre les deux communautés **Britannique** et **Française** se caractérisent par des forts liens d'amitié. Les rencontres tant sur le territoire anglais ou français ont toujours

remporté un vif succès et ont fait le bonheur de leurs participants.

L'**A.S.V.V** a toujours tenté de privilégier la composante : "**jeunes**" dans l'élaboration des activités annuelles. Ainsi par exemple cette année s'est-elle associée aux **journées sportives du CANTON de CHAUMONT en VEXIN** en se chargeant de la partie **football** et en invitant, pour ce faire, l'équipe de football de **NORTH CURRY**. Ces journées dédiées au sport en général se dérouleront les **8,9 et 10 septembre**.

Une **innovation** pour l'an **2000** dans les activités de l'**A.S.V.V**, les statuts ont été changés afin d'étendre notre espace de curiosité à d'autres **pays Européens**. L'**A.S.V.V** souhaiterait faire découvrir chaque année aux jeunes de nos communes une nation **Européenne** voisine de leur pays. A titre d'essai un voyage de découverte de la **BELGIQUE** a été prévu pour les jeunes des sept villages pendant les prochaines vacances de la **TOUSSAINT**.

Cette polarisation voulue sur la composante "**jeunes**" pour le jumelage n'exclut évidemment pas les adultes. Des groupes hétérogènes, au point de vue âge, sont les meilleurs facteurs de succès pour nos différentes manifestations. Ainsi dans ce cadre l'association **A.S.V.V** a-t-elle reçu les **27 28 et 29 Mai** vingt-six personnes de **NORTH CURRY** qui ont logé dans des familles d'accueil des sept villages. Une journée touristique sur le thème de la découverte d' **AMIENS et de ses environs** a été organisée le **dimanche 28 Mai**, à cette journée se sont jointes d'autres familles qui ne recevaient pas obligatoirement des Anglais puisqu'au total le groupe était composé de quatre-vingts personnes.

L'**A.S.V.V** se veut de participer à l'activité culturelle des villages du **VEXIN** en ouvrant la curiosité des jeunes et des adultes à la vie de nos **voisins Européens** qui viennent nous rejoindre pour former une grande famille.

L'**A.S.V.V** compte sur votre aide pour pérenniser ses activités variées, elle ne manquera pas d'être à votre écoute et à réaliser vos aspirations en matière de jumelage.

DE "SPORTS ET LOISIRS" AU "BONHEUR DANS LE PRÉ"

Au mois de décembre, lors de l'assemblée générale, les membres de l'association "Sports et Loisirs" ont tous démissionné. Les adhérents ont alors fait remarquer qu'il était dommage de voir perdre les acquis de plus de 20 ans d'activités (matériel, trésorerie, et les rencontres communes...), ainsi quand un petit groupe d'amis a manifesté le désir de continuer à faire vivre le festival "Musicavoult" l'assemblée a proposé que ce groupe prenne la relève.

Avec un nouveau nom, de nouveaux statuts et une nouvelle équipe est né "**LE BONHEUR DANS LE PRÉ**" composé de Mme Bessaa, M. et Mme Catry, M. et Mme Dissard, Mme Herbosa et M. Philips.

Nous avons choisi ce nom un peu par plaisanterie mais il convient bien à ce que nous souhaitons : créer des occasions de se rencontrer, de se sourire, de s'amuser, de créer des liens.

"**L'omelette Géante**" du lundi de Pâques avaient toutes ces qualités!!!! Nous en remercions tous les participants.

Dans le même esprit, nous vous signalons que l'association dispose de tout le matériel nécessaire pour vos fêtes et banquets (couverts, plats, chaises, tables, etc...) il vous en coûtera la modique somme de 50 F si vous êtes adhérents et 100 F si vous ne l'êtes pas, pour tout renseignement Tel : 03-44-49-23-12.

Nous nous faisons une joie de prêter gratuitement le matériel pour la fête des écoles du 24 juin.

Pour tous contacts, téléphonez à :

M. et Mme Catry : 03-44-49-23-12, ou à Mme Bessaa : 03-44-49-98-99.

Le 3 juin, **MUSICAVOULT** ou la musique dans tous ses états.

L'après-midi à partir de 17 H, musique classique dans l'église avec un récital de mélodies françaises (Berlioz, Poulenc Fauré, De Falla) interprétées par AGNÈS BOVE, chanteuse de l'atelier lyrique de l'Opéra Bastille accompagnée au piano par Jean-Philippe Bec qui a ouvert le concert par une pièce de Rachmaninov : un moment de grâce, une grande voix !

Puis l'ensemble vocal CARPE DIEM – fidèle au festival – direction Alain Palma.

La pianiste qui les accompagne, Marie-Bénédicte Delaunay joue avec grâce et volupté quatre valses de grande virtuosité de Chopin ; et l'ensemble chante Brahms, Mendelssohn, Fauré et Rossini.

Ensuite, sangria sur la place de l'église, avec orgues de Barbarie de Éric Comesse, et le soir à partir de 21 H, L'ANGE VERT, groupe de Rock Celtique réunissant quatre talents très variés, excellent animateurs, nous a fait chanter, danser, sauter, crier : ce soir-là, il pleuvait partout , sauf à Montjavoult

Nous tenons à manifester notre reconnaissance à toutes les personnes qui nous ont précédées dans les années passées pour le travail accompli au service du village ainsi qu'à tous ceux qui nous ont aidés à réaliser ce troisième festival musical.

Rendez-vous à la quatrième édition !!!

LE BONHEUR DANS LE PRE

REGLES D'UTILISATION DE LA PLATE-FORME MULTISPORTS DE MONTJAVOULT

Il est obligatoire :

- D'être couvert par une assurance responsabilité civile (celle de votre habitation nous suffit)
- Porter des chaussures de sport
- Refermer à clef la porte en sortant
- Laisser le terrain propre (une poubelle est réservée à cet effet)
- De réserver le jour même ou la veille à l'aide de son badge et pour 1 H seulement
- Respecter le matériel qui est la propriété de tous

Il est formellement interdit :

- De pénétrer sur le terrain en 2 roues, en roller, en chaussures de ville ...
- De fumer sur le terrain
- De pratiquer plusieurs sports simultanément
- De prêter son badge
- De pratiquer le football sauf avec une balle légère en ayant soin d'enlever les filets de tennis et de volley

Comptant sur votre compréhension et votre coopération. Merci

ASSOCIATION DES ANCIENS COMBATTANTS DE MONTJAVOULT

Excursion du samedi 8 avril 2000 à Saint-Omer

Le réveil a sonné tôt à Montjavoult le samedi 8 avril : il ne fallait pas manquer le départ de l'autocar Grisel à 6 h 15 qui allait nous transporter jusqu'à Saint-Omer et nous en ramener.

Départ à l'heure dite – beau soleil dès le départ, vers Beauvais – Compiègne où nous rattrapons l'autoroute vers Lille que nous quittons à Arras pour continuer jusqu'à Saint-Omer.

Au passage nous voyons un ancien « terril » transformé en piste de ski.

A Saint-Omer, nous filons sur Clairmarais, embarquons sur une petite péniche à moteur qui nous fait visiter dans le détail les marais ; le guide nous explique la vie des oiseaux et des poissons, le travail des moines (hier) et des pêcheurs et chasseurs (aujourd'hui).

Puis rendez-vous à la Verrerie Cristallerie d'Arques où nous avons été nombreux à faire des achats dans le magasin où est présentée la production de l'usine.

Déjeuner à l'auberge de Mussent où nous nous régalons des spécialités de la gastronomie locale : quiche lorraine, carbonnade flamande, frites maison et tarte tatin.

Et enfin c'est la visite de la coupole d'Helfaut : dans ce centre d'histoire de la guerre 1939-1945, nous apprenons tout sur les armes secrètes allemandes : le V1 – avion sans pilote - et le V2 – première fusée stratosphérique de l'histoire – armes secrètes qui auraient pu changer le cours de l'histoire, si Hitler les avait mises au point un an plus tôt, ou si le débarquement du 6 juin 1944 n'avait pas été un succès et Saint-Omer libéré en septembre 1944.

La Coupole est un incroyable bunker abrité sous un dôme de béton (71m de diamètre), où sont exposés aujourd'hui des témoignages passionnants sur la guerre 1939-1945, la vie quotidienne sous l'occupation de 1940 à 1944, et, après la guerre, les travaux américains et soviétiques pour la conquête spatiale.

Un seul regret : la visite fut trop courte pour tout ce qu'il y avait à voir.

Et puis le retour dans notre autocar, toujours accompagné d'un merveilleux soleil bienvenu après plusieurs jours de pluie et de grisaille d'un printemps maussade.

Mais le 8 avril, les anciens combattants avaient retenu le soleil !

Philippe Muffang.

L'AGE D'OR DE MONTJAVOULT

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE DU 25 MARS 2000

L'Assemblée convoquée par lettre remise aux adhérents de l'Âge d'Or ouvre ses travaux à la salle multifonctions à 14 H 30.

La présidente, madame Grisvard assistée des membres du comité, expose la situation morale de l'association :

- Compte rendu Général
- Compte rendu financier
- Projet d'activité
- Inscription des nouveaux membres
- Appel de cotisations

La trésorière rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'assemblée.

A l'issue de l'Assemblée, le bureau de l'association est ainsi constitué :

- | | |
|-----------------------|--------------------|
| - Présidente | Rose Grisvard |
| - Vice-présidente | Claude Lenoble |
| - Secrétaire | Paulette Lescure |
| - Trésorière | Françoise Gauthiez |
| - Responsable T. P. | Edmonde Fagot |
| - Responsable sorties | Jeannine Gourdain |

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance est levée à 16 H.

SORTIE DE L'ÂGE D'OR

Mardi matin 6 juin, tous les dynamiques membres de l'Âge l'Or s'étaient donnés rendez-vous sur le parking de la mairie pour partir à la découverte du Pays de Bray. Après un petit parcours vallonné et sinueux dans la très verte campagne baignée par un timide soleil, ils ont admiré le magnifique château du «marquis Des Rois» à Gaillefontaine, malheureusement pas ouvert au public.

Après un délicieux déjeuner aussi joyeux que d'habitude, tous sont repartis vers Forges-Les-Eaux pour admirer l'exposition de faïences anciennes fabriquées dans cette ville.

C'est en 1797 que Georges Wood après avoir travaillé dans les ateliers de Chantilly et de Montreau fonde la première faïencerie. Après 1812 Forges-Les-Eaux comptera plusieurs faïenceries et sera un centre actif pendant tout le XIXème siècle exportant sa production dans plusieurs régions à l'étranger.

Deux sortes de faïences y sont réalisées :

- *la faïence fine*, avec de l'argile blanche dite «terre de pipe»
- *la faïence épaisse*, avec de l'argile d'un blanc grisâtre appelés «culs noirs» car le dessous des pièces est recouvert d'un émail brun foncé.

La production de faïences s'est éteinte à la fin du siècle dernier, toutefois un atelier de poterie perpétue la tradition en réalisant de ravissantes pièces aux motifs du Vieux Forges.

Le Casino étant proche et dangereusement tentant, d'un commun accord, tout le monde s'y dirige en rêvant aux gains substantiels qu'il pourra y gagner. Cependant quelque temps après avoir fait le tour des machines à sous, la réalité est revenue avec la force de résister à la folie du jeu, et préférant la promenade autour des lacs à cette ambiance fiévreuse et frénétique qui règne dans ces salles, nous avons admiré les cygnes noirs et les canards voguant sous les derniers rayons du soleil.

ÊTRE BIEN A MONTJAVOULT

Comme chaque année depuis 1994 « **la Foire à Tout de Montjavoult** » se déroulera le **dimanche 3 septembre 2000** au centre du village. Nous espérons avoir le succès habituel, et peut-être accueillir encore plus de personnes que les années précédentes, tout en souhaitant que le temps soit favorable et que le soleil soit au rendez-vous.

L'AUSTRALIE POUR UN JEUNE SPORTIF.

Un sportif de haut niveau originaire de notre commune vient d'être présélectionné pour les Jeux Olympiques de Sydney dans la discipline Sabre par équipe. Nous portons tous nos encouragements à Matthieu GOURDAIN ainsi que tous nos vœux de réussite. Nous tenons à le féliciter publiquement, et nous souhaitons que son exemple fasse des émules parmi nos jeunes en quête de loisirs.

